

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 13 octobre 2020

Date de la convocation : 29/09/2021

Sont Présents :

Chantal BARDIN, Cédric BREISSAND, Jérôme DENEUVE, Elisabeth DUCHATELET

Mme BARDIN Chantal ouvre la séance à 18h45

Le conseil nomme Cédric BREISSAND secrétaire de séance.

D 2020 19 DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire rappelle les résultats de clôture 2019 en investissement des deux budgets :

- Eau et assainissement	+ 19 402.47 €
- Principal	- 3 948.97 €

Ces résultats ont été repris tels quels pour une totale transparence des résultats des comptes de chaque budget, alors que budgétairement il n'est pas possible de reprendre à la fois un résultat déficitaire en dépense et un résultat bénéficiaire en recette du même compte.

Par ailleurs, la facture de participation de l'école de Thoard fait apparaître un rappel pour des enfants non comptabilisés sur le précédent exercice et le budget initial inscrit sur le compte doit être abondé de 650.00 euros pour régler le montant total.

Il est proposé de diminuer le compte « autres matières et fournitures » dont le disponible est de 1 375.20 € pour augmenter le compte « contributions aux organismes de regroupement » du montant nécessaire.

Après délibérations le conseil municipal, approuve la décision modificative telle que présentée en annexe.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 4

D 2020 20 DEVIS ONF CHEMIN DE SISTERON

Madame le Maire informe le conseil que l'ONF a adressé en mairie un devis pour les travaux d'entretien des sentiers de gestion sylvicole pour la réouverture du sentier de Sisteron sur sa partie haute.

Les travaux consistent en coupe et billonnage des chablis entravant le passage, avec élagage des branches et débroussaillage sur 50 mètres pour la visibilité du sentier.

Le montant du devis s'élève à 616.13 € TTC.

Après délibérations, le conseil municipal approuve le devis ONF et autorise Madame le Maire à signer l'accord des travaux et engager la dépense.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 4

Madame Mélanie MENGHINI arrive à 18h55

D 2020 21 TRAVAUX SUR CHEMIN DE MANENT

Madame le Maire rappelle que la montée vers Manent dispose d'un passage busé sous dimensionné, régulièrement submergé avec un risque d'obstruction en un point du vallon des Renges par la déstabilisation de la paroi lors des intempéries sur environ 800m. Un devis a été reçu pour un montant de 10 355.00 € HT, soit 12 426.00 € TTC. Ces travaux peuvent être financés au titre des amendes de police et du FODAC.

Après délibérations, le conseil municipal :

- Approuve le projet de travaux tel que présenté
- Approuve le plan de financement suivant :

Montant des travaux	10 355.00 € HT	12 426.00 € TTC
Amendes de police 30%	3 106.50 €	
FODAC 40%	4 142.00 €	
Autofinancement	3 106.50 €	
Avance sur TVA		2 071.00 €
- Autorise Madame le Maire à établir les dossiers de demande de subvention.
- Mandate Madame le Maire pour signer le devis et lancer les travaux après accusé réception des dossiers de subventions réputés complets.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 5

Messieurs Frédéric DELAYE et Olivier RAMBEAUX arrivent à 19h00

D 2020 22 TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE DOCUMENTS D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Madame le Maire expose le fait qu'il est demandé aux communes qui souhaitent s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale de délibérer en ce sens.

En effet, conformément à l'article 136 de la loi n°2014 -366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de nombreuses communautés d'agglomération et communautés de communes se sont vues transférer automatiquement la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », à compter du 27 mars 2017. Néanmoins, le législateur avait alors laissé aux communes la possibilité de s'opposer à ce transfert (cf. article 136-II: « *Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu* »).

Mais la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Après délibérations, le conseil municipal , à l'unanimité des présents, décide de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme à la communauté d'agglomération PAA.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

Point sur le site Internet

Suite au vote du dernier conseil du mois d'août 2020, une convention a été signée avec Monsieur Steeve Doumdo. Le projet est en pleine élaboration et sera prêt d'ici un mois.

Point sur la mise en place du défibrillateur

Le défibrillateur, qui avait été proposé par les scouts et guides de France, dans un échange et partage des coûts, est mis en place depuis début septembre, au niveau de Sainte Madeleine, sous le forum.

Plusieurs habitants se sont formés auprès du référent. D'autres souhaitent également suivre cette formation. Il est important qu'un grand nombre d'habitants sache utiliser l'appareil.

Point sur l'avancement des projets de rénovation du bâtiment communal

Madame le Maire informe le conseil que suite à consultation de trois bureaux, une proposition est parvenue de l'étude Atelier Armand Architecture pour une somme de 7 710.00 € TTC. Une autre est en cours par le cabinet Perrasso de Marseille, le troisième n'est pas en capacité de candidater avant janvier 2021.

Le choix du bureau sera fait à minima après réception d'un deuxième devis.

Dès que le chiffrage de l'avant-projet sera établi, la commune pourra effectuer les plans de financement afin de demander les subventions DETR via la Préfecture, le FODAC via le département et les éventuelles aides de l'ADEME en faveur des économies d'énergie-travaux d'isolation ainsi que et l'ANAH concernant la réhabilitation dans l'ancien.

D 2020 22 Convention de mise à disposition de la salle du conseil pour la chambre de l'agriculture.

Madame le Maire informe le conseil que Madame Marie Breissand, pour le compte de la Chambre d'Agriculture, a demandé à occuper la salle les 22/10, 19/11 et 15/12 pour une formation d'éleveurs bovins « dressage de chiens de troupeau »

Une convention sera établie afin de formaliser cette mise à disposition, avec fourniture d'une attestation d'assurance. A noter que du fait de la pandémie, la salle mesurant 32 m² ne pourra accueillir que 8 personnes.

Après délibérations, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

D 2020 23 Colis de Noël

Madame le Maire propose que, comme chaque année, un colis de Noël soit offert aux personnes seules ou en couple âgée de 70 ans et plus résidant sur la commune. Cette année, trois couples et huit personnes seules sont concernés.

Le conseil municipal approuve le projet de colis de Noël aux aînés.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

QUESTIONS DIVERSES

Fuites sur toiture de l'église du Castellard

Madame le Maire informe le conseil qu'après constat de dégradation de la gouttière Nord-Ouest de l'église du Castellard, l'entreprise MASCHIO a établi un devis pour une reprise de gouttières à l'arrière de l'église su 50 cm, déplacement, échafaudage, soudure et morceau de gouttière, colmatage de certaines fuites pour un montant de 516.00 euros TTC.

Après délibérations, le conseil municipal autorise Madame le Maire pour signer le devis et commander les travaux.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

Ordures ménagères, emplacement containers et redevances

Monsieur Bertocchi, responsable OM de l'Agglomération s'est déplacé le 02 octobre, suite à la demande d'un habitant de la commune. En effet après constat d'une forte augmentation de la redevance OM, une demande a été formulée afin qu'il y ait plus de containers ou une baisse de la taxe.

Une augmentation du nombre de containers n'est pas envisageable alors que ceux déjà en place ne sont pas surchargés, d'autant plus qu'une politique de regroupement des containers pour les 46 communes se met en place avec une centralisation des récupérations des déchets et, à terme, un badge par famille pour mesurer le poids des déchets jetés.

Concernant la taxe, celle-ci est votée en conseil d'agglomération et ne peut être modifiée que par la même assemblée délibérante.

Centre de secours de la vallée des Duyes

Une réunion a été organisée à l'initiative du chef de centre au centre de secours de la vallée des Duyes vendredi 2 octobre. Pour rappel, le centre de secours de Thoard n'est plus adapté et demande des travaux de réhabilitation trop onéreux.

Les solutions actuelles sont soit de trouver un terrain et d'y construire un nouveau centre pour un coût très important, soit la réhabilitation d'un local en vente sur la commune de Barras pour un coût plus raisonnable.

Le but de la réunion était de connaître le point de vue des élus sur le projet d'une solution afin qu'il reste un centre de secours dans la vallée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien d'un centre de secours sur la vallée et prend acte de la participation financière des communes au prorata de la population.

Enquête sur connexion internet et téléphonie

Elle a été transmise comme prévue lors du dernier conseil, à la Préfecture, au département, au sénateur, aux députés, à Mme Mondor. Tout est rentré dans l'ordre au niveau de la mairie, mais des dysfonctionnements demeurent sur la commune.

Adressage

Le dossier n'a pas avancé dans le courant de cette année, une reprise de contact avec le service SIG de l'Agglomération est prévue.

Radier de la Tuilière

Monsieur Francis JULIEN a signalé la dégradation du radier de la Tuilière suite aux intempéries, avec une accumulation de graviers et cailloux qui obturent le passage de l'eau et qu'un risque d'inondation est majeur.

Le SMAB a été prévenu il doit intervenir

Rencontre avec Madame Delphine BAGARRY députée des Alpes de Haute Provence

Madame Delphine BAGARRY viendra le samedi 14 novembre en mairie, rencontrer les élus de 9H30 jusqu'à 10H30 et les habitants de la commune de 10H30 à midi pour les habitants du Castellard-Mélan. Des affiches seront fournies par ses services à la commune qui en informera la population par un avis dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45